

Article 21 du Règlement

Au nom des quatre enfants Turner, qui sont âgés de deux ans et demi à quinze ans, je demande à la Chambre et au gouvernement de rendre leur Noël un peu plus joyeux en honorant au moins la promesse qui leur a été faite.

* * *

LE DROIT À LA VIE

L'APPLICATION DES DROITS DE LA PERSONNE AUX ENFANTS À NAÎTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, on ne saurait trop insister sur le respect des droits de l'homme. Nous nous lamentons sur le traitement infligé au peuple juif dans les camps nazis. Nous écrivons en Union Soviétique pour demander un traitement équitable pour les prisonniers politiques. Nos coeurs saignent quand nous apprenons dans les livres d'histoire comment les communistes ont manigancé en Ukraine une famine artificielle qui a tué des milliers d'innocents. Nous accueillons des réfugiés qui ont échappé à des tentatives de meurtre et de viol dans leur pays d'origine. Oui, nous prenons bien des initiatives pour prouver l'humanité de la nation canadienne.

Pourtant, dans notre pays l'an dernier, 60 000 bébés ont été tués, et les journaux en ont à peine parlé. Pis encore, ces mêmes journaux traitent en héros un médecin qui défie les lois du pays et encourage l'avortement.

Les enfants à naître n'auraient-ils pas eux aussi des droits? Tous les députés ici présents ont échappé aux méfaits de l'avortement, et nous sommes ici rassemblés pour aider nos concitoyens à bâtir une nation meilleure. Les enfants à naître devraient avoir les mêmes possibilités de vivre, de travailler, d'aimer et de contribuer à rendre le monde meilleur.

* * *

● (1405)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION FORGET—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CRÉER DES EMPLOIS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le rapport de la Commission Forget fait ressortir de nombreux problèmes dans le régime d'assurance-chômage. Il démontre clairement que le gouvernement n'a pas fourni les emplois qu'il avait promis pendant la campagne électorale de 1984. De plus, le rapport confirme que dans les régions rurales les gens connaissent un taux de chômage élevé et les jeunes risquent sérieusement de devenir une génération perdue. On apprend également que le régime d'assurance-chômage n'est pas utilisé comme prévu à l'origine, c'est-à-dire comme une assurance pour les travailleurs momentanément en chômage. Au contraire, pour de nombreux Canadiens l'assurance-chômage est, par la force des choses, un mode de vie.

Je doute que les gens soient contents de vivre de l'assurance-chômage; je suis sûr qu'ils préféreraient pouvoir travailler et apporter un revenu décent à leur famille. Plutôt que de chercher des solutions pour réduire le chômage dans les politiques économiques, le gouvernement souhaiterait oublier le rapport.

Je suis tout à fait de l'avis de mes collègues: le régime d'assurance-chômage est une ressource très nécessaire pour de nombreux foyers canadiens. Il est temps que le gouvernement crée les emplois que le premier ministre (M. Mulroney) a promis en 1984 ou qu'il démissionne pour ne pas avoir répondu aux attentes des Canadiens.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME SPÉCIAL D'AIDE AUX CÉRÉALISERS—LES PAIEMENTS VERSÉS AUX AGRICULTEURS DE LA SASKATCHEWAN

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le programme spécial d'aide aux céréaliers est la solution que le gouvernement fédéral apporte, à point nommé, aux graves ennuis qu'éprouvent les agriculteurs. En engageant un milliard de dollars, notre gouvernement et le premier ministre (M. Mulroney) réagissent avec compassion et intelligence au sort des agriculteurs des Prairies. L'aide ira à l'Ouest dans une proportion de 85 p. 100 et dépannera de nombreux agriculteurs de la Saskatchewan.

La formule utilisée pour calculer le paiement a été choisie par les producteurs eux-mêmes. Des 300 millions qui sont versés maintenant et des 700 autres qui le seront au temps des semailles, au printemps, l'agriculteur moyen du nord-ouest de la Saskatchewan touchera environ 9 000 \$.

Ce programme compense bien les dommages causés par la guerre des subventions entre l'Europe et l'Amérique. Le premier ministre a promis personnellement que nous n'abandonnerions pas les agriculteurs. Le programme est la preuve que le premier ministre et notre gouvernement savent ce qui se passe, qu'ils s'en soucient et qu'ils agissent. Le gouvernement fédéral a tenu promesse envers les agriculteurs de la Saskatchewan.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LES DISPOSITIONS DE LA MESURE MODIFICATIVE—LA LIMITATION DES AMÉNAGEMENTS DANS LES PARCS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, bien que les modifications à la Loi sur les parcs nationaux proposées par le ministre de l'Environnement (M. McMillan) soient constructives à maints égards, certaines lacunes méritent d'être signalées. Par exemple, on pourrait être induit en erreur par la déclaration du ministre selon laquelle il veillera à limiter les aménagements dans les parcs nationaux et les zones d'habitation qui y sont situées. Dernièrement, il a approuvé une expansion d'envergure des installations touristiques de luxe dans le parc national de Banff. On induit certainement la population en erreur en faisant grand cas aujourd'hui de la limitation des baux pour l'aménagement de stations de ski, alors que des expansions sont possibles en vertu des baux déjà en vigueur.

Les activités d'aménagement qui ont cours dans nos parcs nationaux vont à l'encontre de la politique de Parcs Canada qui prescrit une mise en valeur conforme à l'intégrité écologique et historique des lieux et, compte tenu de ses propos de ce